

ASSISTANT.E DE VIE AUX FAMILLES

MÉTIERS VISÉS

- Assistant.e de vie aux familles
- Garde d'enfants au domicile
- Aide aux personnes âgées
- Gouvernant.e à domicile...

PUBLIC VISÉ

Personne **âgée de 16 à 29** ans au début du contrat d'apprentissage et **reconnue apte à l'exercice du métier lors de la visite médicale d'embauche.**

Dans certains cas, l'entrée en apprentissage au-delà de 29 ans révolus est possible pour :

- les apprentis préparant un diplôme ou titre supérieur à celui obtenu dans le cadre de contrats d'apprentissage successifs,
- les travailleurs handicapés,
- les personnes ayant un projet de création ou de reprise d'entreprise, à la suite d'une rupture de contrat pour raison indépendante de l'apprenti,
- les sportifs de haut niveau.

PRÉREQUIS

- Avoir validé un projet (stage ou emploi) dans le secteur professionnel ciblé par cette formation.

À la fin de la formation, l'apprenti.e doit être capable de :

- Accompagner la personne dans les activités essentielles du quotidien et dans ses projets.
- Entretien du logement et le linge d'un particulier.
- Assurer le relais du parent dans la garde de l'enfant à domicile.
- Se présenter et obtenir le Titre Professionnel Assistant.e de vie aux familles, RNCP 37715, niveau 3.

Méthode pédagogique

- Pédagogie du faire favorisant les mises en situation professionnelle sur plateaux techniques et en entreprise.
- Accompagnement individualisé.
- Présentiel et à distance (l'accès aux contenus et aux ressources de la formation à distance s'effectue par connexion à la plate-forme Acsea Formation).

Conditions techniques nécessaires à la FOAD

- Avoir accès à un ordinateur, tablette ou téléphone portable avec une connexion internet.

Modalités d'accès à la formation

- Participation à une information collective ou RDV individuel.
- Entretien et tests de positionnement individuel.
- Accessible par blocs de compétences.





LIEUX DE FORMATION

- Acsea Formation Bayeux
4 rue de la Résistance
- Acsea Formation Lisieux
10 place Fournet
- Acsea Formation Trouville
ZE d'Hennequeville

DÉLAIS D'ACCÈS À LA FORMATION

- Entrée possible tout au long de l'année civile.

MODALITÉS D'ÉVALUATION/VALIDATION

- Évaluation théorique et/ou mise en situation professionnelles tout au long de la formation.
- Mise en situation devant un jury de professionnel sur plateau technique.
- Titre Professionnel Assistant.e de vie aux familles, RNCP 37715, niveau 3 : <https://urlr.me/1xHzq>

TARIF ET FINANCEMENT

- Les coûts de la formation sont financés par l'Opérateur de Compétences (OPCO) de la branche concernée.
- C'est l'employeur qui verse le salaire à l'apprenti.e.

SUITES DE PARCOURS, FORMATIONS COMPLÉMENTAIRES POSSIBLES

- Certificat complémentaire de spécialisation : Accompagnement de la personne en situation de handicap vivant au domicile,
- Formation d'assistant.e maternelle,
- Formation d'auxiliaire de puériculture,
- Formation d'aide-soignant.e,
- Formation de travailleur.euse familiale.

ACCESSIBILITÉ

- Cette formation est accessible aux apprenant.e.s en situation de handicap. Tous les moyens humains et techniques seront mis en place en partenariat avec les prescripteurs et partenaires (Cap Emploi, l'AGEFIPH...) pour compenser le handicap.
- Contactez le référent handicap : acsea.formation@acsea.asso.fr

ASSISTANT.E DE VIE AUX FAMILLES

Contenu de la formation

Les compétences professionnelles sont organisées en blocs de compétences dissociables. L'organisation en blocs de compétences facilite l'individualisation des parcours en permettant de ne choisir que les éléments correspondants aux besoins identifiés lors du positionnement. Le parcours se présente en 3 blocs de compétences individualisables :

Bloc de compétences n° 1

→ CCP 1 : **Entretenir le logement et le linge d'un particulier.**

- Établir une relation professionnelle dans le cadre de la prestation d'entretien chez un particulier.
- Entretien du logement avec les gestes et techniques appropriés.
- Entretien du linge avec les gestes et techniques appropriés.
- Prévenir les risques domestiques et travailler en sécurité.

Bloc de compétences n° 2

→ CCP 2 : **Accompagner la personne dans ses activités essentielles du quotidien et dans ses projets.**

- Établir une relation professionnelle avec la personne aidée et son entourage.
- Prévenir les risques, mettre en place un relais et faire face aux situations d'urgence dans le cadre d'une prestation d'accompagnement (SST).
- Aider la personne dans la réalisation de ses projets et à maintenir un lien social.
- Aider la personne à faire sa toilette, à s'habiller et à se déplacer.
- Aider la personne lors des courses, de la préparation et de la prise des repas.
- Adapter son intervention à la personne en situation de handicap.

Bloc de compétences n° 3

→ CCP 3 : **Assurer le relais du parent dans la garde de l'enfant à domicile.**

- Définir avec le parent le cadre de l'intervention auprès de l'enfant.
- Prévenir les risques et assurer la sécurité de l'enfant.
- Accompagner l'enfant dans ses apprentissages de base, dans sa socialisation et lors de ses activités.
- Mettre en œuvre les gestes et les techniques professionnels appropriés lors des levers et des couchers, de la toilette, de l'habillage et des repas.

Compétences transversales

- Le développement durable.
- Le développement des compétences comportementales.
- Qualité, sécurité et environnement : SST et PRAP 2S.

Compétences complémentaires

- Connaissances de base en numérique générale et liées aux métiers.
- Les techniques de recherche d'emploi et gestion de l'alternance.
- La préparation au passage du titre professionnel.

Durée de la formation

- La durée d'un contrat d'apprentissage est d'1 an.
- Le rythme de l'alternance est généralement les lundis-mardis en formation (soit environ 420 heures).
- Cette durée peut varier en fonction du niveau du candidat.